ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres de lutte contre le cancer

Question écrite n° 53012

Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'inquiétude exprimée par les fédérations hospitalières et plus particulièrement les centres de soins anticancéreux par rapport aux conditions financières des soins dont ils ont la charge. Le coût des médicaments du cancer et ceux dits de support et de l'immunothérapie devient extrêmement onéreux. De plus, les progrès thérapeutiques dans le domaine médicamenteux laissent prévoir une montée en puissance des dépenses qu'auront à supporter ces établissements et, au-delà, les établissements secondaires qui ont en charge le prolongement de ces thérapeutiques. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées - au regard de ces préoccupations budgétaires - afin de continuer d'assurer un financement de ces traitements qui participent au progrès de la qualité des soins apportés aux malades.

Données clés

Auteur : M. René Rouquet
Circonscription : Val-de-Marne (9e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 53012
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 octobre 2000, page 6188